



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Bureau métropolitain de Dijon métropole

Séance du jeudi 18 septembre 2025

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Monsieur HOAREAU

Convocation envoyée le 12 septembre 2025

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 42
Nombre de membres en exercice : 42

Nombre de présents participant au vote : 32
Nombre de procurations : 8

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Monsieur Laurent GOBET
Monsieur Thierry FALCONNET		Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Rémi DETANG	Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Christophe AVENA
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Nicolas BOURNY	Monsieur Lionel SANCHEZ
Monsieur Jean-François DODET	Madame Céline TONOT	Monsieur Gérard HERRMANN
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur François SARRON-PILLOT
Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT	Monsieur Patrick CHAPUIS
Monsieur Dominique GRIMPRET	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Didier RELOT
Madame Danielle JUBAN	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Patrick BAUDEMENT
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Monsieur Guillaume RUET	Monsieur Philippe BELLEVILLE

Membres absents :

Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN
Madame Monique BAYARD	Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Nadjoua BELHADEF
	Madame Christine MARTIN pouvoir à Monsieur Philippe LEMANCEAU
	Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Danielle JUBAN
	Madame Dominique MARTIN-GENDRE pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU
	Madame Karine HUON-SAVINA pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
	Madame Ludmila MONTEIRO pouvoir à Madame Nuray AKPINAR-ISTIQAM
	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET pouvoir à Monsieur Lionel SANCHEZ

OBJET : DEPLACEMENTS, MOBILITES ET ESPACE PUBLIC**Fénay – Acquisition de voirie**

L'association du lotissement " Le Clos de Domois " à Fénay sollicite la métropole pour la cession de la voirie du lotissement, correspondant à la rue Saint Bénigne et à une emprise foncière longeant la rue de la Croix de Molphey, étant précisé que cette dernière est déjà intégrée dans le domaine public.

Cette voie et cette emprise possèdent les caractéristiques techniques nécessaires à leur incorporation dans le domaine public et présentent un état d'entretien permettant de procéder à leur acquisition effective.

Il est proposé d'acquérir ces emprises, d'une superficie totale de 3 407 m², moyennant le montant symbolique d'un euro.

Ces emprises seront incorporées dans le domaine public métropolitain dès leur acquisition.

**Le Bureau,
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'acquérir** sur l'association " Le Clos de Domois " - Hameau de Domois – 21600 Fénay, la voirie du lotissement, correspondant à la rue Saint Bénigne et une emprise foncière longeant la rue de la Croix de Molphey, cadastrées section AB nos 238, 239, 240 et 241, d'une superficie totale de 3 407 m² ;
- **de dire** qu'il sera procédé à cette acquisition par acte notarié, moyennant le montant symbolique d'un euro ;
- **de dire** que ces emprises intégreront le domaine public métropolitain dès leur acquisition effective ;
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer, au nom de Dijon métropole, tous actes et documents à intervenir pour l'application de ces décisions.

SCRUTIN	POUR : 40	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 8 PROCURATION(S)	